

Délibération n° 9_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BOLOS, Maire.

Etaient présents : ALBAREIL ALAIN, BOLOS LAURENT, CASTELLON MAITE, DIDI DANIEL, GIORDA MARIE-ARMELLE, HOWARD RUTH, PROVENCE FRANCK, ZANIN LOVELY.

Etaient représentés : DROUOT GAEL, GALEAU ESTELLE

Secrétaire de Séance : FRANCK PROVENCE

Objet : Incorporation de parcelles au domaine public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2008, la compétence voirie de la Communauté des Communes s'applique aux voies, rues et places communales qui font l'objet d'un classement d'intérêt communautaire.

Nous avons sur la Commune un certain nombre d'emplacement relevant du domaine public communal qui dépendent du service voirie de la Communauté de Communes sans en avoir la légitimité, vu que l'entretien incombe à nos agents communaux, et inversement il apparait dans notre domaine public des emplacements qui ne sont pas intégrés dans la compétence communautaire alors que l'entretien est assuré par les agents communautaires. Il convient donc de régulariser cette situation en procédant à un « échange de surface ». (Plans en annexe)

Les surfaces à récupérer par la Commune : 9 900 m²

- Le terrain de sport : 3 630 m²
- Le jardin des confluences : 2 342 m²
- Le parc de jeux : 543 m²
- Le site du monument aux morts : 2 380 m²
- Les deux zones d'arrêt de bus : 240 m² et 90 m²
- La voirie Avenue du Pont de Fer : 390 m²
- L'ancien boudodrome : 285 m²

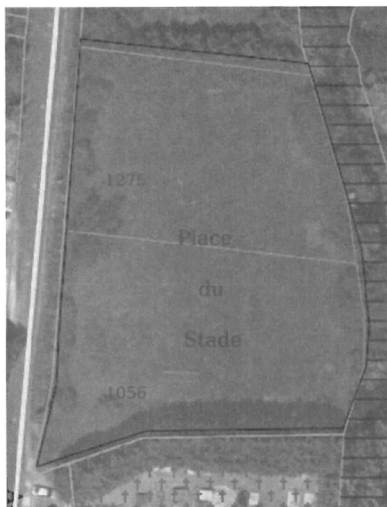
Les surfaces à transférer au service communautaire : 3 748 m²

- Parking du centre de secours et Maison des jeunes : 1 744 m²
- Voirie Combe de Cazals : 1 273 m²
- Entrée Chemin de Cago Sang : 165 m²
- Impasse des Pradelles : 410 m²
- Aire de stationnement et place Rue du Moulin : 156 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'incorporation du domaine public des parcelles précitées et donne pouvoir à M le Maire, ou à un adjoint en cas d'absence, pour signer tout document nécessaire.

ANNEXE : PLANS

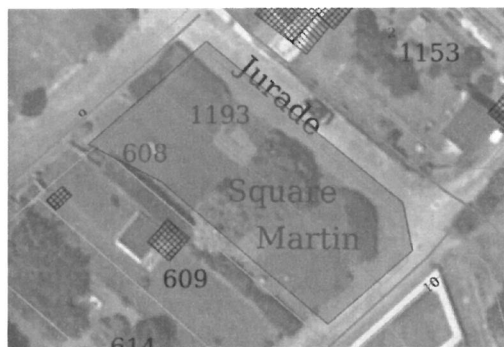
- Le terrain de sport : 3 630 m²



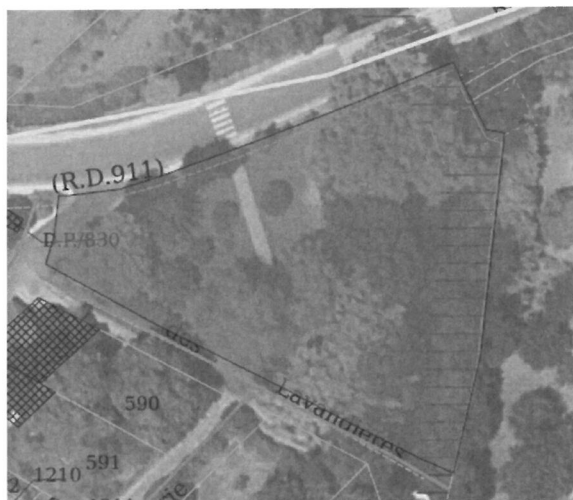
- Le jardin des confluences : 2 342 m²



- Le parc de jeux : 543 m²



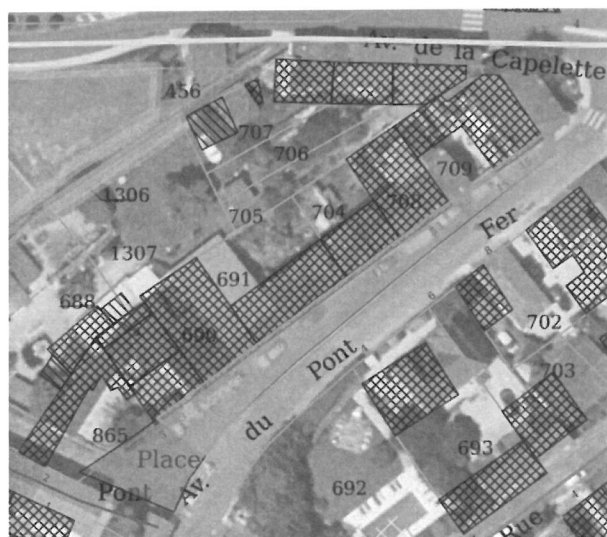
- Le site du monument aux morts : 2 380 m²



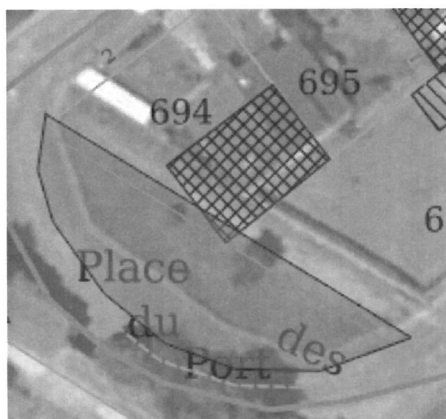
- Les deux zones d'arrêt de bus : 240 m² et 90 m²



- La voirie Avenue du Pont de Fer : 390 m²



- L'ancien boulodrome : 285 m²



- Parking du centre de secours et Maison des jeunes : 1 744 m²



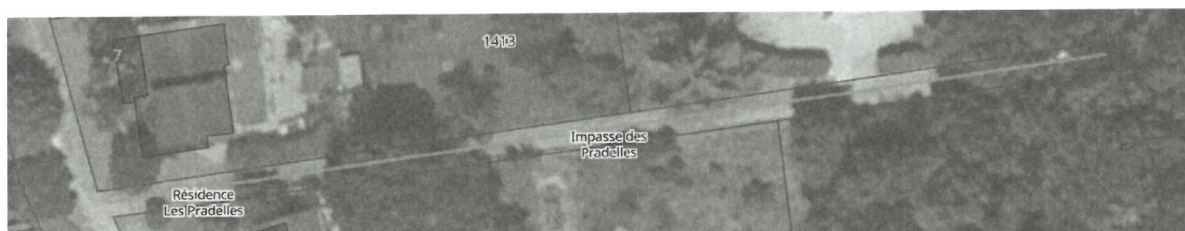
- Voirie Combe de Cazals : 1 273 m²



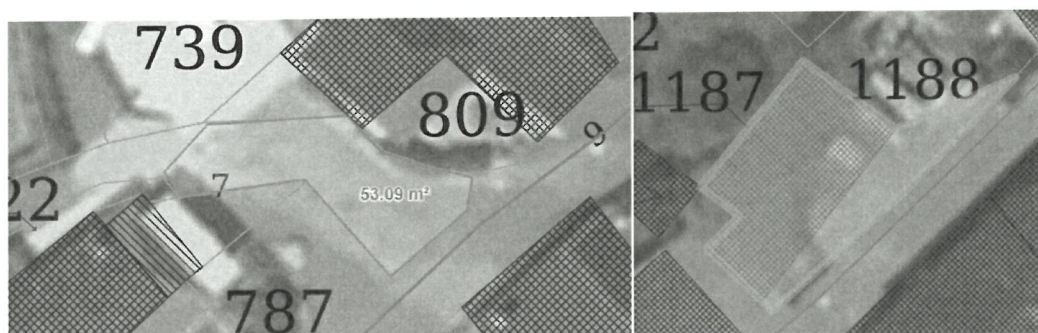
- Entrée Chemin de Cago Sang : 165 m²



- Impasse des Pradelles : 410 m²



- Aire de stationnement et place Rue du Moulin : 156 m²



Le Maire,
Laurent BOLOS

Le secrétaire de séance,
Franck PROVENCE

Votants :	10
Pour	10
Abstention	0
Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 13/02/2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 046-214600629-20260212-9_2026-DE

Le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*
- *Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>*
- *Notifié le 16/02/2026*